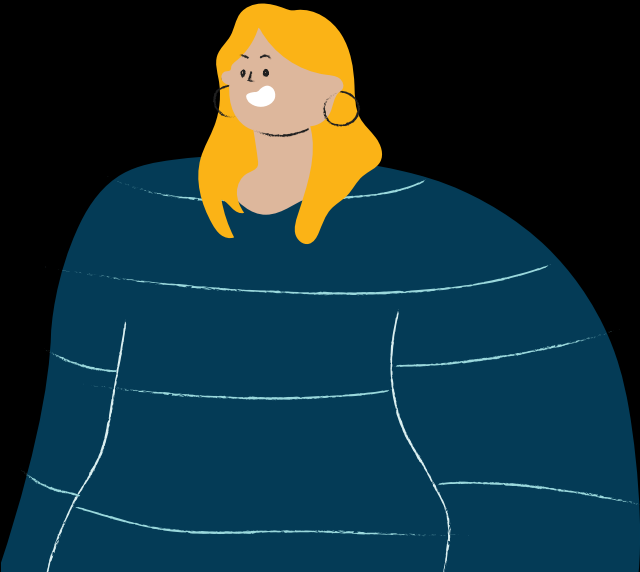
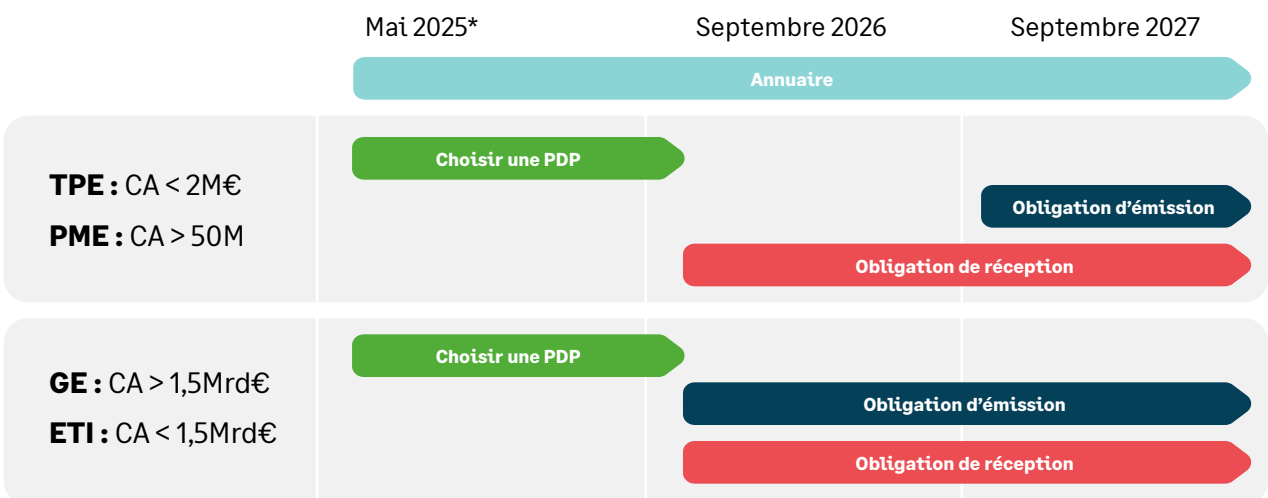


La facture électronique, c'est demain !

À partir du 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront utiliser la facture électronique via une Plateforme de Dématérialisation (PDP) homologuée par l'administration fiscale.



Mon calendrier : j'anticipe dès maintenant !



*Ouverture de l'annuaire en production prévue à partir de mai 2025 selon les dernières dates communiquées aux PDP par la DGFIP

En prime, j'automatise mes processus



+ de productivité
Intégration, conformité, déclaration TVA : vos tâches administratives et comptables sont allégées.

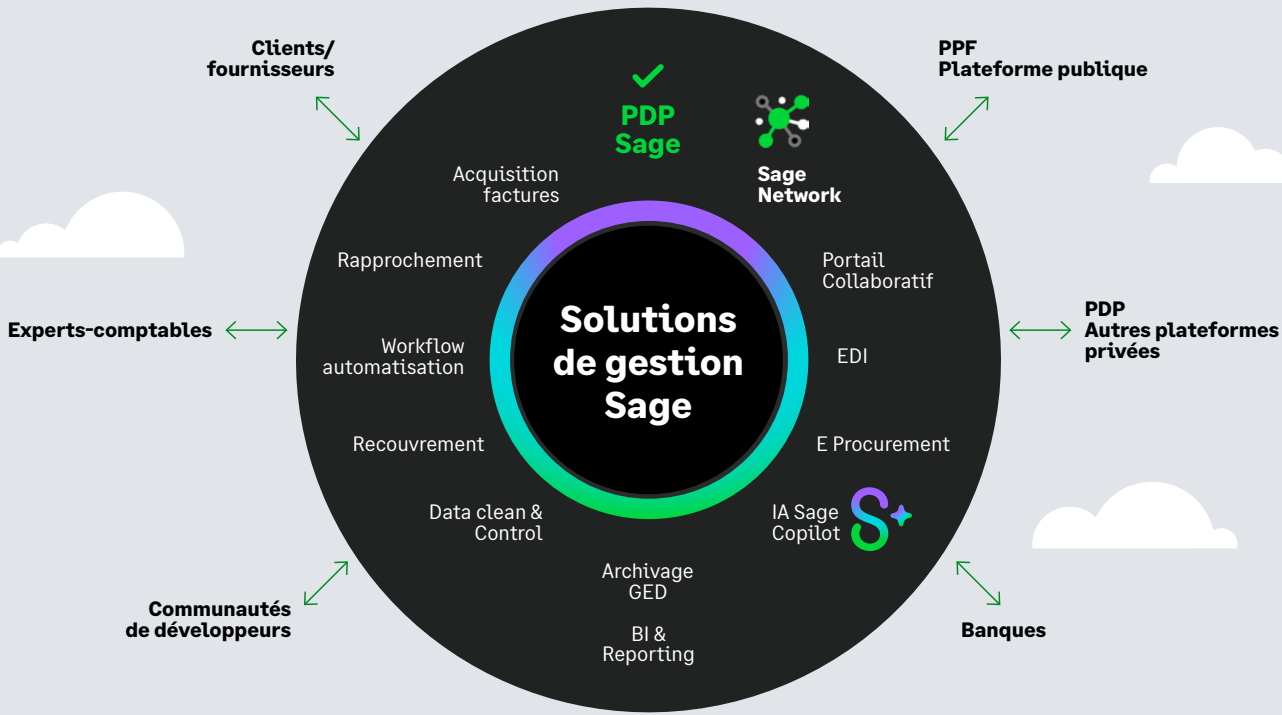
+ de trésorerie
Comptabilisation, échéances, relances, recouvrement : vos processus de règlement sont accélérés.

+ de visibilité
Données financières à jour et lisibles en temps réel : vos décisions stratégiques sont facilitées.

+ de valeur ajoutée
Moins d'opérations chronophages, plus d'analyse et de conseil : vos métiers s'enrichissent, vos collaborateurs montent en compétences, votre marque employeur y gagne.

Avec les solutions Sage, c'est simple, fluide et intégré de bout en bout.

✓ Conforme Facture électronique
PDP intégrée



Ma check-list conformité

5 actions clés à mener pour être prêt en 2026 !



J'audite mes processus de facturation



J'actualise ma base de données clients et fournisseurs



Je mets mes factures en conformité



Je mets à jour ma solution de gestion



Je choisis la PDP Sage

Pour passer sereinement à la facture électronique

Contactez-nous

Votre partenaire Sage :

absys•cyborg
Adresse :
Tél :
Email :
Site internet :